

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Communautaire

qui se tiendra

Le Lundi 03 avril 2023 à 18h30

Au siège social de la Communauté de Communes des Portes du Berry à Jouet Sur l'Aubois.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Olivier HURABIELLE



ORDRE DU JOUR:

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 20 février 2023

BUDGETS-FINANCES (Budget Principal, Budget E/J/F, Budget SPANC, Budget OM, Budget GEMAPI)

- **Décision n°1** : Approbation des comptes de gestion 2022 (5 budgets)
 - Il s'agit de voter les comptes de gestion du receveur
- **Décision n°2** : Approbation des comptes administratifs 2022 (5 budgets)
 - Il s'agit de voter les comptes administratifs
- **Décision n°3** : Adoption d'un règlement Budgétaire et financier
 - Il s'agit de voter le règlement budgétaire et financier
- **Décision n°4** : Autorisation de la fongibilité des crédits
 - Il sera proposé d'autoriser M. Le Président à réaliser des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (pour les budgets en M57).
- **Décision n°5** : Projets investissements 2023 :
 - Il s'agit de définir les projets d'investissement pour l'année 2023.
- **Décision n°6** : Affectation du résultat (budget Principal)
 - Il s'agit d'affecter le résultat afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement
- **Décision n°7** : Vote des taux d'imposition
 - Il sera proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie et d'augmenter la CFE.
- **Décision n°8** : produit attendu GEMAPI
 - Compte tenu des charges financières au budget GEMAPI, il sera présenté le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget.
- **Décision n°9** : Propositions de budgets 2023
 - Il s'agit de voter les cinq budgets 2023 de la communauté de communes (Budget Principal, Budget E/J/F, Budget SPANC, Budget OM, Budget GEMAPI).
- **Décision n°10** : Dépenses à imputer au 6232
 - Les collectivités territoriales doivent procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
- **Décision n°11** : Dotation de solidarité communautaire 2023
 - Il sera proposé de déterminer le montant de la dotation de solidarité communautaire à verser aux communes et de réaffirmer les pourcentages de répartition.
- **Décision n°12** : Adhésion TGV Grand Centre
 - Il sera proposé de renouveler l'adhésion à TGV Grand Centre.

PERSONNEL

- **Décision n°13** : Création poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Il vous sera proposé de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2eme classe

URBANISME

- **Décision n°14** : Avis sur le SRADDET
 - Il vous sera proposé d'émettre un avis relatif à la modification du SRADDET en matière de prévention et de gestion des déchets.
- **Questions diverses**